



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Aux citoyens des municipalités constituantes de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé.

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la MRC de La Côte-de-Gaspé, que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil de la MRC lors de sa séance extraordinaire du 5 novembre 2019, à savoir :

**RÈGLEMENT # 19-210** : Règlement décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition du terrain et des bâtiments situés au 298 et 298-A, boulevard York Sud à Gaspé.

Le règlement # 19-210 a pour but de permettre à la MRC d'effectuer un emprunt de 1 000 000 \$ pour acquérir le terrain et les bâtiments situés au 298 et 298-A, boulevard de York Sud à Gaspé au coût total de 1 050 000 \$ plus les taxes applicables.

Donné à Gaspé, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bruno Bernatchez", is positioned above the printed name and title.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général et secrétaire-trésorier